



MRC de
L'Islet

Fonds régions et ruralité

Rapport d'activités

2021

1.

INTRODUCTION

Le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional est une mesure par laquelle le gouvernement du Québec confie à chacune des MRC une enveloppe financière pour lui permettre d'investir dans des mesures structurantes et adaptées pour son territoire, notamment dans les domaines suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

Pour 2020-2021, l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional confiée à la MRC de L'Islet est de 1 307 304 \$. L'enveloppe est similaire pour 2021-2022.

2.

LES PRIORITÉS 2021

Pour l'année 2021, le conseil de la MRC a déterminé que ses priorités seraient les suivantes :

- Le support aux projets structurants;
- Le soutien au développement économique et à l'entrepreneuriat;
- Le support au développement des collectivités, à la concertation et à la mise en œuvre de priorités du territoire;
- Le soutien à l'attractivité du territoire et aux communications régionales;

- Le soutien à l'industrie touristique et à la mise en œuvre du plan de développement touristique;
- Le soutien au déploiement du transport collectif;
- Le soutien aux initiatives régionales concertées;
- La mise en œuvre de mesures visant à contribuer à la relance "post-pandémie";
- Le support aux projets et partenaires régionaux de la Chaudière-Appalaches.

3.

LE SUPPORT AUX PROJETS STRUCTURANTS

La MRC consacre l'enveloppe du FRR, volet 2 au financement de mesures de développement local et régional qui :

- Agissent sur la démographie de la région de L'Islet ou contribuent à accroître la capacité d'attraction de la population, notamment des jeunes et des travailleurs;
- Ont une influence sur la capacité individuelle et collective d'agir (empowerment) sur son développement, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des compétences;
- Contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la population;
- Appuient les efforts concertés des entreprises pour améliorer leur compétitivité, notamment dans les démarches de recrutement de main-d'œuvre et de commercialisation;
- Encouragent la diversification économique, la relance des activités économiques des municipalités plus fragiles ou le renforcement des secteurs piliers que sont le manufacturier, les activités forestières, l'agriculture et le tourisme;
- Permettent aux collectivités de s'adapter au vieillissement de la population.

Les engagements 2021 reliés au FRR, volet 2 sont les suivants :

Projet	Promoteur	Aide accordée
Espace culturel Les cigales et les fourmis (par le biais du Fonds d'initiative jeunesse)	L'ABC des Hauts Plateaux	3 500 \$
Revitalisation et reboisement d'un site d'expédition à Saint-Cyrille-de-Lessard (par le biais du Fonds d'initiative jeunesse)	Camp Trois-saumons	4 575 \$
La culture au Sud	L'ABC des Hauts Plateaux	3 500 \$
Place aux jeunes 2021	Carrefour jeunesse-emploi Région L'Islet	4 000 \$
	Total	15 575 \$

4.

LE SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'ENTREPRENEURIAT

La MRC de L'Islet soutient les entreprises de son territoire en les appuyant à toutes les phases de leur développement ou encore en mettant de l'avant ou en accompagnant des initiatives qui vont appuyer leur évolution.

De manière plus précise, l'aide aux entreprises se traduit de la manière suivante :

- Accompagner les entreprises dans leur développement;
- Appuyer les entrepreneur(e)s dans le renforcement des connaissances et compétences entrepreneuriales;
- Accompagner les entrepreneur(e)s dans leurs prévisions financières;
- Supporter les entreprises dans la détermination de leurs prévisions financières et dans la recherche de financement.

L'année 2021 fut, en raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19, une année fort mouvementée. L'accompagnement au démarrage et à l'expansion d'entreprises, le soutien à la consolidation et à la survie des entreprises et, particulièrement, à celles du secteur des commerces et services s'est poursuivi.

Durant l'année, la MRC est intervenue dans 120 dossiers. Elle a donné un appui financier, par l'entremise des programmes «Aide d'urgence aux PME (PAUME)» et «Aide aux

entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)», à 34 entreprises totalisant une aide financière de 778 329 \$. Pour sa part, le FLI/FLS (Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité) a investi un montant de 275 000 \$ dans cinq projets de démarrage ou d'acquisition ou expansion d'entreprises. Le FEEL (Fonds Essor Entreprises L'Islet), pour sa part, est intervenu dans quatre projets pour une aide financière globale de 85 000 \$.

Le lancement d'Accès entreprise Québec s'est réalisé en cours d'année 2021. Cependant, ce n'est qu'à la fin de l'année que la MRC a pu réaliser ses premières embauches. Trois nouvelles ressources sont prévues dans le plan d'affectation de la MRC de L'Islet. Les deux premières personnes embauchées sont en lien avec la problématique des ressources humaines et la pénurie de main-d'œuvre. La MRC a créé un poste de conseiller en gestion des ressources humaines pour les PME de 50 employés et moins et un poste de conseiller à l'attraction de la main-d'œuvre afin de promouvoir les emplois disponibles sur le territoire. Finalement, un conseiller aux entreprises bioalimentaires vient compléter la nouvelle offre de service aux entreprises grâce à la subvention d'Accès entreprise Québec du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Sommes investies du FRR, volet 2 pour le soutien au développement économique et à l'entrepreneuriat :

Fonctionnement du service de développement économique de la MRC de L'Islet*	95 677 \$
Ressource spécialisée vouée à la promotion en marketing Web	42 343 \$
Total	138 020 \$

* Le fonctionnement du service de développement économique provient également des quotes-parts des municipalités.

5.

LE SUPPORT À L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

La région de L'Islet a une forte tradition touristique et souhaite continuer à générer de l'économie à partir de cet important secteur d'activité, créateur de richesse et d'emplois. Pour faire la promotion de la région, l'accueil des touristes ainsi que pour structurer l'offre touristique, la MRC de L'Islet a investi, par le FRR, volet 2, une somme de 200 498 \$ couvrant essentiellement le fonctionnement de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet pour les 3 prochaines années. L'Office s'occupe notamment :

- de l'accueil, en gérant les deux bureaux d'information touristique;
- de la promotion des attraits de la région de L'Islet;

- d'appuyer la structuration de l'offre touristique;
- de faire de la veille et de l'analyse stratégique.

Les projets menés par la MRC ayant nécessité un investissement du FRR sont les suivants :

Fonctionnement de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet (2021)	155 000 \$
Entente - Panneau d'affichage	10 498 \$
Soutien à la promotion touristique	35 000 \$
Total	200 498 \$

6.

LES PARTENARIATS AVEC LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Avec le mandat en matière de développement local et régional qui lui est confié par le gouvernement du Québec, la MRC de L'Islet participe à diverses initiatives partenariales avec les autres MRC de la Chaudière-Appalaches. Il s'agit, dans plusieurs cas, de mesures permettant de se donner collectivement des moyens plus grands, qu'isolée, la MRC de L'Islet ne pourrait se donner.

Une nouvelle entente sectorielle a été signée cette année. Il s'agit de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024 qui permet d'accorder du financement pour la mise en œuvre de priorités régionales dans ce domaine par la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches.

Les projets amorcés dans les années précédentes et pour lesquels il y a eu un déboursé au cours de 2021 sont les suivants :

Projet	MRC partenaires	Contribution de la MRC
À proximité de nos terres, un marché du terroir innovant	MRC de Montmagny	5 000 \$
Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches	Toutes les MRC de la Chaudière-App	1 563 \$
Projet de sensibilisation citoyenne - agriculture et environnement	MRC de Montmagny	5 000 \$
Entente sectorielle de développement territorial (Montmagny-L'Islet)	MRC de Montmagny	250 000 \$
Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches	Toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches	10 000 \$
Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Ch.-App. 2021-2024	Toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches	5 072 \$
Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier	MRC de Montmagny	14 095 \$
	Total	290 730 \$

7.

LA COORDINATION D'INITIATIVES PILOTÉES PAR LA MRC

La MRC de L'Islet souhaite assurer son rôle de leader dans le développement de son territoire. Pour y arriver, elle mène différentes initiatives visant à mettre en valeur le potentiel de son territoire et des gens qui y habitent.

Les projets menés par la MRC ayant nécessité un investissement du FRR sont les suivants :

Transport collectif	46 140 \$
Accueil et intégration des personnes immigrantes	14 329 \$
Appui à la collectivité - Accueil et intégration des personnes immigrantes	10 209 \$
Étude d'opportunité en matière de sécurité incendie	15 800 \$
Coordination - marketing territorial	28 839 \$
Marketing territorial phase 2	106 736 \$
Nourrir son monde	31 520 \$
Total	253 573 \$

8.

LE SUPPORT AUX COMMUNAUTÉS LOCALES

La MRC de L'Islet soutient les initiatives du milieu contribuant au développement local. L'équipe de développement territorial est chargée d'accompagner les municipalités et les promoteurs dans la définition, l'élaboration et la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, l'équipe pilote ou collabore à différents dossiers de concertation menés par la MRC, notamment en culture et en bioalimentaire.

Une somme de 134 969 \$ a été utilisée du FRR, volet 2 pour l'équipe de développement local de la MRC.

9.**DONNÉES FINANCIÈRES**

Enveloppe annuelle 2020-2021 accordée par le MAMH	1 360 362 \$
<hr/>	
Engagements financiers réalisés en 2021	
Soutien aux projets structurants	15 575 \$
Soutien au développement économique et à l'entrepreneuriat	138 020 \$
Support à l'industrie touristique	200 498 \$
Partenariats régionaux (Chaudière-Appalaches)	290 730 \$
Projets de développement de la MRC de L'Islet	253 573 \$
Support au développement des collectivités	134 969 \$
Frais de gestion du Fonds régions et ruralité par la MRC	13 000 \$
Total	1 046 365 \$
<hr/>	
Écart au 31 décembre entre la somme disponible et les sommes versées*	313 997 \$
<hr/>	

* Ne tient pas compte des engagements pris par le conseil dont les sommes seront versées en 2022 et les années suivantes.

2022-12-07

(N:\Sessions\Rep2022\Doc conseil\2022-12-12\Point 8.1 - Rapport 2021_FRR-volet2.docx)